

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 9 SEPTEMBRE 2025

Application des articles R-123-21 et R-123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

N° 2025-13

Marché n°202503 signé le 16 septembre 2025 par M. Bastien JOINT, Président du CCAS de Caluire et Cuire et Mme Sylvie FARISSIER, Chargée d'Affaires commerciales de la Société ES2 Agence Rhône Habitat Green Campus Park 33, avenue G. Levy Bât 12 69693 VENISSIEUX CEDEX.

Objet : Surveillance Conduite et entretien des installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire Résidence Marie Lyan.

Durée : 1 an à compter du 1^{er} octobre 2025 renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction.

Coût : 1 400 HT par an.

A Caluire et Cuire, le 16 septembre 2025
Bastien JOINT
Président du CCAS

